L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Annuel quotidien.................$12 } payable d'avance
Do tri-hebdomadaire par semaine $10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 1er FEVRIER 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

OFFICIEL.

NOMINATION PAR LE GOUVERNEUR,
Avec l'avis et le consentement du Sénat.

Nlle Orleans, le 31 Janvier 1843.

ISAAC T. PRESTON, Secrétaire d'Etat.

MESSAGE D'INAUGURATION.—Le nouveau gouverneur, dans la cérémonie de son installation, a introduit une innovation que quelques personnes ont remarquée: ses prédécesseurs prononçaient d'abord leur message en français, puis se donnaient la peine de le relire en anglais; M. Mouton, bien que créole de langue française, a cru devoir donner la préférence à la langue anglaise; et il n'a pas paru s'inquiéter beaucoup de la version en français qu'il a donnée à lire à un greffier.

Nous eussions été fort étonnés de recevoir aujourd'hui la malle; elle nous est apportée des nouvelles que nous attendons avec impatience; et il est à remarquer qu'en pareil cas, elle a toujours soin de nous les faire attendre le plus longtems possible. Elle a manqué hier au delà de Charleston, place à Dieu qu'aujourd'hui elle ne manque pas au delà de Mobile ou de quelque autre point.

Les habitans de Mobile ont fait tous les arrangements nécessaires pour la réception de HENRY CLAY, qui doit arriver ce matin dans cette ville. Cette réception ne sera ni moins brillante, ni moins flatteuse que celle que notre ville a faite au noble voyageur.

INCENDIE.—La vieille maison Clarke, que les coups de vent ont toujours épargnée, et qui servait d'asyle aux Chetas, a été détruite par les flammes, hier soir à 8 heures et demie.

CONCERT DE M. WALLACE.—Ce brillant artiste qui a su conquérir par son double talent une vogue universelle, donne ce soir même, au théâtre d'Orléans, un concert où tous les dilettanti se porteront en masse. Il jouera sur le violon un grand concerto de sa composition et de plus les admirables variations de Paganini sur la cavatine *non più mesta* ce tour de force qu'on ne saurait se lasser d'applaudir. Il nous fera entendre sur le piano une Grande Fantaisie composée par lui nous et qui se présente sous le patronage le plus heureux: elle est dédiée aux dames de la Nouvelle-Orléans, et elle nous rappellera la charmante danseuse qui vint nous ravir l'an dernier. M. Wallace du reste, ne s'en est pas fié à lui seul pour attirer la foule; il sera secondé par MM. Bès et Victor, par Mesdames Place et Lagier et un vaudeville plein de gaîté, joué par les plus jolies actrices et les plus spirituels acteurs, inaugurera la soirée. La foule va donc reprendre ce soir le chemin de la salle d'Orléans!

Le *Delaware* est peut être l'état le plus favorisé de l'Union; il n'a pas à l'heure qu'il est, la moindre dette, et il possède un surplus d'environ $600,000. Un journal assure qu'on n'a jamais eu à constater dans cet Etat la suspension d'une Banque. C'est un phénomène assurément par le tems qui court.

Le TARIF qui a soulevé dès l'abord de si vives et si sincères récriminations de la part de la presse anglaise, aura peut être quelque jour pour effet d'amener la Grande Bretagne à d'avantageuses concessions pour les Etats-Unis. Le *London Herald* demande déjà que le gouvernement anglais fasse partir pour Washington un envoyé spécial qui serait chargé de négocier un nouveau traité de commerce basé sur un système de réciprocité.

AFFAIRE DE SOMERS.—La cour d'enquête a terminé le 19 courant l'interrogatoire des nombreux témoins qui ont figuré dans cette affaire. L'*American* de New-York prétend que l'avocat Ogden Hoffman ne présentera point publiquement, comme on l'avait dit, le résumé des dépositions, mais que la cour délibèrera à huis-clos, rédigera son opinion, et sans la faire connaître au public, la transmettra avec le procès-verbal de l'enquête au département de la marine à Washington. Le *Journal du Commerce* ajoute à ce renseignement: La cour d'enquête doit se rassembler encore aujourd'hui (21 janvier) à deux heures pour terminer son travail et le transmettre au département de la marine, elle a déjà formé son opinion sur l'affaire qu'elle vient d'examiner avec tant de détails; mais cette opinion ne pourra pas être connue avant qu'elle soit rendue publique par le secrétaire de la marine, à en juger cependant par le peu de tems qui s'est écoulé entre la clôture des dépositions et le moment où les membres de la cour se sont accordés, on peut croire que leur décision est favorable au commandant Mackenzie.

Quelques journaux prétendent que le commodore Jones, le héros de Monterey, a été rappelé et privé du commandement de l'escadre de l'océan pacifique. D'autres démentent formellement cette nouvelle. Le fait est que rien d'officiel n'a encore paru sur ce sujet, et qu'on ne sait ni ce que fera le gouvernement de l'Union, ni le parti que prendra celui de Mexico.

FLORIDE.—La tranquillité qui règne maintenant dans ce pays, va favoriser les tentatives de colonisation dans l'intérieur de la Péninsule. Quelques excursions ont déjà été faites pour choisir les emplacements convenables à la création de colonies, et ces excursions ont produit les résultats les plus satisfaisants. Le midi de la Péninsule surtout présente, à ce qu'il paraît, le sol le plus favorable à toute espèce de culture, et le climat y est d'une douceur et d'une salubrité rare. Déjà quelques colons se préparent à aller s'y établir.

NOUVEAU SENAT.—On peut dès maintenant apprécier quelle sera la force relative des partis dans le Sénat, après le 4 mars prochain. Sur les 52 membres qui composent ce corps, 47 sont nommés en ce moment, il ne reste que 5 vacances à remplir. Voici le tableau de la nouvelle composition, les noms des Whigs sont marqués de ce signe †; ceux des membres nouvellement élus ou réélus sont accompagnés d'un *.

Maine			Caroline Du Sud		
Reu'l Williams		1845	Daniel E. E. Huger		1847
George Evans†		1847	Geo. M'Duffie*		1849
New-Hampshire			Georgie.		
Levi Woodbury		1847	John M. Berrien†		1847
Chas. G. Atherton*		1849	Wm. T. Colquitt*		1849
Vermont			Alabama		
Samuel Phelps†		1845	Wm R. King		1847
William C. Upham†*		1849	Arthur P. Bagby*		1849
Massachusetts.			Mississipi.		
Rufus Choate, †		1845	John Henderson†		1845
Isaac C. Bates, †		1847	Robert J. Walker		1847
Rhode Island.			Louisiane.		
Nathan F. Dixon†		1845	Alexander Barrow†		1847
James F. Simmons†		1847	Alexander Porter†*		1849
Connecticut			Tennessee.		
J. W. Huntington, †		1845	Deux vacances		
John M. Niles*		1849			
New-York.			Kentucky.		
N. P. Tallmadge†		1845	John Morehead†		1847
Vacance			John J. Crittenden†*		1849
New Jersey			Ohio.		
William Dayton, †		1845	Benjamin Tappan		1845
Jacob W. Miller, †		1847	William Allen*		1849
Pensylvanie.			Indiana.		
Daniel W. Sturgeon		1845	Albert S. White†		1845
James Buchanan*		1849	Vacance		
Delaware.			Illinois		
Richard H. Bayard†		1845	Saml. M'Roberts		1847
Thomas Clayton†		1847	Sidney Breese*		1849
Maryland			Missouri.		
W. D. Merrick†		1845	Thos H. Benton		1845
Vacance			Lewis Linn		1849
Virginie.			Arkansas.		
Wm C. Rives†		1845	Wm S. Fulton		1847
Wm S. Archer†		1847	A H Sevier*		1849
Caroline du Nord			Michigan.		
W. P. Mangum†		1847	A. S Porter†		1845
Wm H. Haywood jr*		1849	W Woodbridge†		1847

Comme on le voit, les Whigs comprent déjà 26 membres, si toutefois l'on y comprend M. Rives, et les locofocos n'en ont que 21. La façon dont seront remplies les vacances, décidera donc de la majorité; mais il est probable que les nouvelles élections donneront pour le moins trois voix sur cinq aux Whigs qui conserveront alors au Sénat un avantage réel.

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations au Sénat de la Louisiane.

Séance du mardi 31 janvier 1843.

M. Sparrow présente un bill relatif aux voyers de paroisse, sur sa motion il est référé au comité du judiciaire.

M. Downs propose de faire imprimer le message d'inauguration du Gouverneur, à 500 exemplaires en anglais et 500 en français: adopté.

M. Walker demande qu'on s'occupe du bill présenté par M. Givin pour amender la loi créant de nouvelles souscriptions électorales dans les paroisses des Rapides et St-Landry, afin qu'il puisse faire la motion de le déposer sur le bureau, vû que le but de ce bill avait été effectué par un autre.

Le bill est repris et déposé indéfiniment sur le bureau.

Les bills et résolutions qui suivent sont lus pour la première fois:

Acte créant une nouvelle paroisse qui portera le nom de paroisse Bossier.

Acte accordant une permission d'absence au juge Lewis.

Résolution nommant un comité réuni pour visiter le collège de Franklin, dans la paroisse de St-Landry.

Le Sénat s'occupe de nouveau du bill relatif aux tuteurs de mineurs, administrateurs, exécuteurs et discuté jeudi. Pendant que le Sénat considère les deux dernières sections de ce bill, un message du Gouverneur est transmis par M. Z. Ledoux, son secrétaire privé. Sur motion, le Sénat entre en séance exécutive et s'ajourne dès que les portes sont r'ouvertes.

RAPPORT OFFICIEL.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MARDI, 31 janvier 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement, l'appel nominal constate la présence de 50 membres.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Clark présente une pétition des citoyens de Bâton-Rouge qui demandent la construction d'un chemin du bayou Grosse Tête au Mississippi. Renvoi au comité d'améliorations intérieures.

M. Ogden présente un mémoire, signé par le Président et les Directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Carollton, lesquels demandent à être relevés du jugement prononcé contre eux par la Cour Suprême. Renvoi au comité des réclamations.

M. Orr présente une pétition des administrateurs des fonds des écoles publiques dans la paroisse des Avoyelles, qui demandent le remboursement d'une certaine somme à eux due par le trésor public. Renvoi au comité des réclamations.

M. Baylies donne avis d'une résolution pour changer la décision prise récemment par la Chambre relativement aux heures d'ajournement et d'ordre du jour.

M. Taylor présente une résolution pour suspendre la discussion du bill de division congressionnelle jusqu'au moment où sera réglée la question des élections contestées. Cette résolution n'est pas dans l'ordre.

M. Philips présente une résolution pour la nomination d'un comité spécial qui sera chargé d'inspecter les institutions de charité de l'Etat et d'examiner en détail leurs comptes. M. Philips croit que dans quelques-unes de ces institutions, il existe de grands abus qu'il importe de faire disparaître. Celles pour lesquelles l'Etat fait le moins et qui sont dirigées par les sœurs de la charité, sont admirablement bien administrées. D'autres au contraire qui reçoivent des secours considérables, semblent dans l'état le plus déplorable.

La résolution présentée par M. Philips est adoptée, l'Orateur nomme membres du comité, MM. Philips, Stille, Walker, Benjamin et B. G. Thibodeaux.

La résolution de M. Musson, pour obliger les membres à ne pas garder la parole plus d'un quart d'heure, est déposée indéfiniment sur le bureau.

Comités permanents.

M. Ratliff demande pourquoi le comité judiciaire n'a point fait de rapport sur le bill du Sénat relatif aux Cours de Cité. Le président du comité expose que le comité n'a pu présenter encore ce rapport à cause de la masse énorme d'affaires dont il lui faut s'occuper.

M. Voorhies annonce l'enrôlement d'un certain nombre de bills.

Comités spéciaux.

M. Couvillon, au nom d'un comité spécial, rapporte un bill pour l'incorporation de Marksville.

M. Musson, au nom d'un comité spécial auquel a été renvoyé un mémoire des vétérans de 1814 et 15, fait un rapport favorable à ce mémoire, et présente une résolution qui prie nos Sénateurs et nos Représentans d'obtenir des concessions de terres pour les braves qui ont servi à cette époque, ainsi qu'un bill pour incorporer l'Association des Vétérans de 1814 et 1815.

M. Morgan, au nom du comité nommé pour examiner la situation financière des Municipalités, expose que la masse des pièces qui sont soumises à ce comité, est tellement considérable qu'il a besoin d'un délai pour être en mesure de présenter son rapport. La Chambre accorde jusqu'à jeudi.

Bills et notices de bills.

M. Howell donne avis d'un bill pour étendre les limites de la corporation de Bayou-Sarah.

M. Brashear donne avis 1o. d'un acte pour amender la charte de la Compagnie de Barataria et Lafourche; 2o. d'un acte pour l'établissement de trois ferrys sur l'Atchafalaya.

M. Chiuz, après autorisation, introduit un acte pour venir au secours de James Walsh. Ce bill fixe une indemnité pour un esclave exécuté comme coupable de meurtre. Renvoi au comité des réclamations.

L'orateur transmet à la Chambre une communication du gouverneur qui fournit un état des dépenses contingentes pour 1842. Renvoi au comité chargé de ce chapitre. Il soumet également une autre communication signée A. W. Scates. Le signataire déclare qu'il est le propriétaire du portrait de Washington en ce moment exposé à la Chambre et demande qu'il lui soit alloué une indemnité. Renvoi à un comité spécial composé de MM. Philips, Stille et Boudousquié.

M. Philips demande des informations sur un bill introduit par son collègue et rejeté par le comité judiciaire. Le but de ce bill est d'obliger les parties à payer certains frais sur les affaires réglées avant jugement; ces affaires sont une lourde charge pour les paroisses. M. Ogden répond que ce bill a été rejeté par le comité parce qu'il propose une mesure partielle; mais par courtoisie pour l'auteur, il a été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Philips propose alors à la Chambre de s'occuper du bill qui porte pour titre: "Acte pour amender le bill des honoraires et autres objets." M. Philips demande qu'on s'en occupe section par section. Le but de ce bill est tout-à-fait général, dit-il, il doit remédier à un mal qui règne dans toutes les paroisses; il doit contribuer au bon ordre et à la stricte observation des lois.

M. Ogden reconnaît qu'il s'est trompé en croyant que le bill ne devait avoir qu'un effet partiel; mais il reste encore contre cet acte d'autres objections. Il ne faut pas décourager les poursuites qui doivent faire disparaître certains désordres; et tel serait l'effet du bill puisque le demandeur serait obligé de payer les frais dans le cas où il ne pourrait prouver la culpabilité du défendeur. Il créerait une sorte d'influence pécuniaire qui serait pernicieuse. Dans tous les cas, la proposition ne lui paraît pas parfaitement bonne.

M. Philips fait observer que le bill n'a point du tout pour but de faire payer les frais au demandeur, mais bien qu'ils soient acquittés en commun par les parties en litige. Il fera disparaître un abus criant et intolérable.

Après quelques observations de M. Benjamin, le bill est renvoyé à un comité spécial composé de MM. Philips, Brewer et Culbertson.

M. Taylor, conformément à l'avis préalable, introduit un Acte pour prévenir les absences de la Cour de District dans certaines paroisses d'Etat. Ce bill soulève deux lectures et amène quelque discussion. Il a pour but d'enjoindre au shérif d'ajourner la Cour de District de jour en jour pendant quatre jours quand par hazard le juge n'est pas présent; et au bout de ce tems si le juge n'est pas arrivé, le shérif doit ajourner la Cour à la Cour prochaine du Circuit.

M. Brashear pense que ce bill est très onéreux pour les jurés; c'est bien assez pour eux que le shérif attende deux jours.

M. Taylor pense que le mode actuel est plus onéreux encore pour les infortunés prisonniers qui attendent leur jugement.

MM. Voorhies et Brashear proposent des amendements à la 1ère section du bill, qui donne lieu à une discussion assez digressive. M. Ratliff le combat sous sa forme actuelle, tandis que M. Taylor le défend. La première section est enfin adoptée.

M. Nicholls présente une section additionnelle qui donne au juge de district la faculté de nommer un greffier pro tempore, en cas d'absence ou de maladie du titulaire; le susdit greffier touchera les émolumens de celui qu'il remplacera. Cette section est adoptée.

Ordre du Jour.

La Chambre reprend la discussion du bill de répartition congressionnelle, et s'occupe du troisième district. M. Phelps propose d'enlever à ce district, Caroll, Madison, Concordia, Avoyelles, Catahoula, Pointe-Coupée et Ouest-Féliciana, pour y adjoindre St-Martin, Ste-Marie, St-Landry, Calcasieu et Lafayette. Il pense que dans le bill, les paroisses du Nord sont trop isolées. L'amendement remédie à cet inconvénient. Il a en outre l'avantage de réunir les intérêts du coton et du sucre. D'après son plan, le premier district sera commercial, le second entièrement consacré à l'industrie sucrière, le troisième à la double culture du coton et du sucre; enfin la quatrième à la culture du coton seul. M. Philips déclare du reste qu'il n'a rien à gagner à l'amendement qu'il propose: le bill le mettait dans un district locofoco, l'amendement le laisse également dans un district locofoco, mais dans le bill sa paroisse et les paroisses voisines ne se trouvaient point contigues aux paroisses des Florides.

M. Philips appuie l'amendement, bien qu'il ne soit pas sur tous les points d'accord avec son collègue de Catahoula. Le premier et le second district seront toujours commerciaux; le troisième et le quatrième enverront toujours des Représentans qui défendront les intérêts du coton. Il désire autant que possible identifier le sucre avec ce grand produit; c'est pour le sucre le seul moyen pour avoir aussi quelque jour un Représentant.

M. Brewer, M. Selby et M. Stille se prononcent en faveur de l'amendement, le premier, parce que cet amendement donne au district un degré de cohésion convenable; le second, parce qu'il lui paraît plus près de la justice que le bill lui-même; le troisième enfin, parce qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi du Congrès, et parce que le quatrième district représentera purement l'intérêt du coton.

M. Ratliff voit avec plaisir que l'on en vient à son idée de représenter les grands intérêts de l'Etat; mais il ne peut consentir à voir démembrer les paroisses des Florides. Il s'élève avec la plus grande énergie contre ce démembrement; et le bill faisant bonne justice aux Florides, il est disposé à le soutenir.

M. Newport déclare qu'il n'a rien à ajouter aux observations du membre d'Ouest-Féliciana, et s'unit à lui pour protester contre l'amendement.

M. Ogden regrette de voir sans cesse naître de nouvelles difficultés. Il est disposé à être agréable au représentant d'Ouest-Féliciana, qui demande si vivement l'intégrité des Florides. Il présente en conséquence un amendement pour enlever Ouest-Féliciana.

M. Brashear demeure d'instant en instant plus convaincu de la justice du rapport du comité. Il est loin d'approuver l'amendement. Tout le monde semble craindre de s'unir avec la section qu'il représente; cependant elle est habitée par une population industrieuse et respectable. Elle est Whig, il est vrai; mais il espère bien que le jour viendra où tout l'Etat sera whig. Il n'y a du reste aucune connexion entre sa paroisse et les Florides; il pense donc que pour elle le bill est satisfaisant sous tous les rapports, et il demande le dépôt des amendemens sur le bureau.

M. Taylor se déclare surpris des observations de son collègue et ami de Féliciana; il s'étonne surtout qu'on attribue des motifs étrangers à l'amendement. Il suffit de regarder une carte pour se convaincre que le district formé par l'amendement est bien plus compact et plus d'accord avec la loi du Congrès. M. Taylor engage les membres de la délégation d'Orléans dont le district est formé, à voter en faveur de l'amendement.

M. Benjamin serait tenté de voter pour l'amendement car il serait utile au parti whig; mais les motifs qu'on a fait valoir le décident en faveur du bill. On ne peut pas unir les Florides aux Attakapas: et il vaut mieux diviser l'Etat alors au long que dans sa largeur.

M. Brewer répond aux argumens avancés par le représentant d'Ouest Féliciana; il repousse l'allégation lancée contre l'amendement qu'on prétend inspiré par de mauvais motifs. Pour lui, il croit cet amendement excellent et vote en sa faveur.

Le dépôt de l'amendement sur le bureau est mis aux voix et voté par 35 oui contre 12 non.

M. Clark demande qu'on enlève Avoyelles et Catahoula pour les remplacer par Ouachita, Caldwell et Union. M. Clark fait remarquer que son amendement évite la division du comté des Rapides contre lequel s'élèvent tant d'objections.

M. Phelps saisit l'occasion de repousser l'insinuation faite contre lui, que son amendement avait été proposé dans le but d'être utile aux intérêts du parti opposé. Il était whig lorsque sa paroisse était locofoco sans espoir de changement, peut-on le soupçonner maintenant de prêter la main au locofocoisme? Mais le bill, tel qu'il est, divise le district sénatorial auquel il appartient; et c'est là sa principale objection contre lui. M. Phelps appuie l'amendement du représentant de Bâton-Rouge.

L'amendement est perdu.

M. Brewer en offre un autre qui consiste à enlever Avoyelles, Catahoula, Madison, Carroll et Concordia pour insérer Ste. Marie, St. Martin et Lafayette. Il fait valoir en quelques mots l'avantage de cet amendement.

M. Selby désire que la Chambre soit juste envers la portion de l'Etat qu'il représente. On s'est plaint de la division des Florides, mais n'est-ce donc rien que de séparer le comté de Concordia de son voisinage immédiat pour le placer parmi les paroisses des Florides. Si le représentant d'Ouest Feliciana entendait aussi bien la géographie que la politique, sans doute il ne se serait pas opposé à l'amendement. Il ne sait pas du reste à qui ont rapport les allusions qui ont été faites par ce représentant. Elles ne peuvent pas s'appliquer à la même personne que celles du représentant de Catahoula; car il est démocrate et le représentant de Catahoula est whig. M. Selby votera pour l'amendement, avec bien peu d'espoir de le voir triompher. Après tout, l'injustice retombe toujours sur la tête de ses auteurs, et les créateurs du bill ne doivent pas l'oublier.

M. Baylies déclare que le troisième et le quatrième district, comme ils sont réglés par le bill, lui paraissent satisfaisants, et qu'il votera en leur faveur, tout en se réservant le droit de voter contre le bill entier lorsque son adoption définitive sera proposée.

L'amendement de M. Clark est perdu: 15 oui, 29 non.

M. Taylor propose alors de renvoyer la discussion du bill au 4me. lundi de février; et cela dans le but qu'aucune décision sur ce bill ne soit prise avant que les contestations relatives à l'élection ne soit coulée à fond.

M. Selby déclare qu'il se joindrait volontiers au représentant de Natchitoches, mais qu'il regarde le bill comme fixé. Il est inutile de combattre la majorité.

La motion de M. Taylor est déposée sur le bureau.

M. Brewer propose alors, comme amendement, d'enlever les paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Concordia, Carroll et Madison. Tout ce qu'il demande c'est que son district reste tel qu'il est. On ne peut le diviser sans injustice.

M. Brashear s'oppose à l'amendement. Il s'étonne qu'on propose de n'accorder qu'un membre du Congrès à près d'un tiers de l'Etat. Le but du préopinant est évidemment politique.

M. Brewer répond que le bill a été spécialement rédigé pour favoriser l'élection au Congrès d'un certain whig qui a bien failli être battu à la dernière élection. Y a-t-il là justice ou sincérité? Peut-on appuyer un pareil bill sans faire abnégation de son indépendance? Il ne le croit pas. Le représentant de Ste. Marie a reconnu que le bill avait été rédigé de manière à assurer la majorité aux whigs. Tout ce que M. Brewer réclame, c'est que son district ne soit pas divisé. On a fait trop bon marché de la condition principale posée par le bill du Congrès.

M. Brashear dit que ces cris justice! justice! si vigoureusement articulés, l'émeuvent peu. Le préopinant en est revenu à son ancien thème; il veut absolument que le bill ait été imposé au comité. Cela ne soutient pas la discussion. Le comité a agi librement et avec justice.

L'amendement est déposé sur la table, et la Chambre s'ajourne.

RECTIFICATION. Le rapporteur a été prié par M. Baylies de donner place aux observations suivantes, présentées par ce Représentant, à la séance du vendredi, dans la discussion des deux premières sections du bill de répartition congressionnelle. Ces observations avaient été mal comprises et par conséquent rapportées sans exactitude:

"La Constitution des Etats-Unis déclare que la représentation et les taxes directes seront réglées dans les différents Etats qui pourraient entrer dans l'Union, suivant leur population respective, laquelle serait calculée en ajoutant au nombre total des personnes libres, dans lequel on comprendrait ceux qui seraient engagées à quelque service pour un terme fixé, et d'où l'on exclurait les Indiens non taxés, les trois cinquièmes de toutes les autres personnes. Le Congrès ayant réglé, en vertu de cette clause, le nombre des Représentans auquel a droit chaque Etat, convaincu que la législature de chaque Etat se trouve par cela même autorisée à établir ses districts électoraux de la façon qui lui paraît la plus juste, je me suis opposé au bill rapporté par le comité de la Chambre, parce qu'il propose de donner deux membres du Congrès à une étendue de territoire, où se trouve comprise la ville de la Nouvelle-Orléans, et qui à la dernière élection n'a donné que cinq mille neuf cent cinquante cinq votes pour le Gouverneur et renferme une population esclave de cinquante neuf mille cent vingt individus, tandis que les deux Représentans à une étendue de territoire qui, à la même élection, a émis plus de douze mille votes pour le Gouverneur et possède une population esclave de plus de cent mille individus.

"Je me suis opposé au bill parce que dans l'évaluation qu'il fait de la population des différens districts, il compte dans celle du premier et du second district plus de vingt mille gens de couleur libres, et que ces districts réunis ont donné seulement 5,155 voix pour le Gouverneur, et possèdent une population esclave de 59 920 individus, tandis que le troisième district, comme le propose le bill et en y comprenant les paroisses des Florides, a donné plus de 6,000 votes, renferme une population esclave de plus de 60,000 âmes et une population de couleur libre qui dépasse 200,000, neutralisant ainsi l'influence politique au Congrès de dix huit mille individus de la population blanche du troisième district par la population libre de couleur du premier et du second district, résultat dont l'injustice est trop évidente pour avoir besoin de commentaires."

TENEZ VOS PIEDS SECS.

MM. Comstock & Ross, 25, rue des Magasins, ont dernièrement reçu une quantité de cet excellent article pour le cuir, Huile de Tanney. Servez-vous en pour les vieux cuir et ils se renouvelleront aussitôt; elle rend les bottes, les souliers, les capotes de voitures, les malles, &c. parfaitement imperméables, leur donne un vernis supérieur en double l'usage. (Herald 1 jan.)

Nous avons autrefois mentionné un remède souverain pour les rhumatismes et la goutte, qui se trouve chez MM. Comstock & Ross, 25, rue des Magasins. Aujourd'hui, d'après ce que nous connaissons de ce remède, nous pouvons engager ceux qui sont affligés de ces maladies d'essayer de ce remède. Il se nomme Le Liniment du Dr. Hewes pour les nerfs et les reins. (Crescent City, 31 janv.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi soir, 31 janvier 1843.

COTON.—Depuis notre dernière revue, le marché au coton s'est maintenu dans un état de calme peu ordinaire pour cette époque de la saison. Les ventes, terme moyen, se sont élevées à 2000 balles par jour seulement. Il n'y a aucun changement matériel à signaler dans les prix. Les nouvelles d'Europe, par le steamer du 4 courant, attendues depuis quelques jours avec la plus grande anxiété, ne nous sont pas encore parvenues, et il n'y a pas de doute que cette inactivité se maintiendra jusqu'à la réception de ces nouvelles. Les vendeurs et les acheteurs n'étant pas disposés à opérer jusqu'à ce qu'ils sachent ce qu'elles contiendront.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	4 a 5
Ordinaire,	4 5 1/4 a 5 1/2
Bon ordinaire,	6 a 6 3/4
Bon ordinaire et petit courant,	7 1/2 a 7 3/4
Petit courant et courant,	8 1/4 a 8 3/4
Bon courant,	9

TABAC.—Les transactions en tabac depuis notre revue de samedi dernier, se sont élevées à 100 boucauts seulement, parmi lesquels nous signalons les ventes suivantes, savoir: 13 boucauts X à 2 3/4 et 3, 61 do sur lesquels 45 X à 3 1/4, 6 secondes à 4, 37 do de choix premières et secondes à 3 3/4 et 4 3/4. Les transactions seraient assez belles dans cet article, sans le taux élevé du fret qui, non seulement entrave les demandes, mais apporte aussi une grande dépréciation dans les prix. Nous cotons les qualités extrêmes comme suit, savoir: X 2 à 3, secondes 3 3/4 à 4 et premières de 4 1/4 à 5.

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 4,193—Benjamin Robert et vs. Du Bois & Kendig: En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, aux écuries de Tattersall, encoignure St Charles et Gravier, le samedi 11 février 1843, à 10 heures du matin, 61 chevaux et 2 voitures, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce. 1 fev—2 en 10j

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MERCREDI, 1er FEVRIER 1843.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL PAR M. W. WALLACE.

Programme.

1o Ouverture à Grand Orchestre de Robin des Bois.
2o. Le grand air de Robin des Bois chanté par Mlle LAGIER.
3o. Grand Concerto de violon, composé et exécuté par M. WALLACE.
4o. Grand Air du Sénéchal de Jean de Paris par M. VICTOR.
5o. Romance, par Mlle LAGIER.
6o. Fantaisie et variations sur l'air favori de la CRACOVIENNE, composées et exécutées sur le piano, par M. WALLACE, et dédiées aux dames de la Nouvelle Orléans.
7o Grand air de Bellini, chanté par Mme PLACE.
8o. Introduction et Variations sur le violon sur la Cavatine non più Mesta, composées par Paganini, et exécutées sur une seule corde par M. WALLACE.

Le concert sera précédé par LA FILLE DE JACQUELINE, Vaudeville en 2 actes.

On commencera à 6 1/2 heures.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES

MERCREDI, 1er FEVRIER 1843, LES ANGLAIS DANS L'INDE. Suivi de POURQUOI NE SE MARRIERAIT-ELLE PAS? Terminé par LA LOCOMOTION. LA CRACOVIENNE par MISS LEE.

GRAND CONCERT A L'EGLISE ST. PATRICK,

DANS LE COURANT DE LA SEMAINE PROCHAINE, Au bénéfice des Orphelines de l'Asyle de la Loyola, LE STABAT MATER.

BAL DE LA SALLE CONTI. GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Les DIMANCHE, MARDI et JEUDI de chaque semaine.

SALLE DE BAL WASHINGTON

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. Tous les jours, Dimanches exceptés. Durant la saison. S. DUBORD, Directeur.

VENTES DE CR[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

L. DUPERRON & E. DELCAMBRE
DOCTEURS DENTISTES